

PRESCRIPTION SYLVICOLE (valide pour 3 ans)

Numéro : 2 589

1-Identification

Producteur forestier :		No: producteur forestier	43648
Représentant :	Sébastien Lefebvre	Téléphone :	
Adresse :			
Entrepreneur forestier :	Lebel Trucking LTD 461 5 ^{ème} Avenue Saint-Zacharie Qc G0M 2C0	Représentant :	Billy Lebel Téléphone : (418) 221-5469

2-Localisation

Municipalité :	Sainte-Rose-de-Watford	Code d'unité d'évaluation :	1028-30-7115
Lot(s) rénové(s) no :	4 217 060	Peuplements forestiers :	1
Zonage selon la loi sur la protection du territoire agricole (CPTAQ) :	Vert		

3-Schéma du secteur diagnostiqué, photo aérienne et carte

Consulter l'annexe 1 de cette prescription.

Unité	hectares	acres	Peuplement :	Densité Hauteur	Âge
Superficie	10.7	26.4	Sapinière à peuplier	A 15-22 m	50 ans
Résultat de l'inventaire forestier					
Essence	Surface terrière approximative en m ² /ha		% à enlever		
	Initiale	Résiduelle			
Peuplier faux-tremble	6.5	0.0	100%		
Sapin baumier	26.0	0.0	100%		
Épinette	3.0	0.0	100%		
Bouleau blanc	1.0	0.0	100%		
	0.0	0.0	0%		
Totaux	36.5	0.0	100%		

5-Traitement sylvicole prescrit

Coupe de récupération totale. Peuplement mature. Dans le plan d'aménagement forestier de 2015, la suggestion était déjà de récupérer entièrement ces secteurs. Il y a des semis de 5 cm qui nous laisse croire que cette superficie se régénérera bien. À titre de référence, la coupe à proximité réalisée depuis quelques années s'est bien régénérée en sapin et peuplier. Il y a deux secteurs de coupe totale qui touche au chemin. Vu le degré de maturité et le sens des vents dominants, il y a risque de renversement par le vent sur la route. À noter que dans les bandes de 10 mètres des ruisseaux, le prélèvement maximum est de 30% du volume. Ces superficies sont exclues de cette prescription et ces bandes de protections de chaque côté des ruisseaux et des milieux humides ouverts devront être rubanées avant les travaux. Les ruisseaux et milieux humides ouverts devront être vérifiés sur le terrain au moment du rubanage. Sur l'annexe 1 de cette prescription, ils sont approximatifs. La bande de protection pour les milieux humides ouverts est de 15 m. Cette prescription annule et remplace la prescription signée le 26 octobre 2023.

J'ai rédigé cette prescription après un inventaire sur le terrain. Mon mandat se limite à la réalisation de la prescription sylvicole. Le propriétaire est responsable de la réalisation. Nous croyons que le respect de cette prescription permettra au propriétaire d'améliorer ou de conserver la qualité de son boisé.

Patrick Jacques, Ing. f. 94-001

Date: 20/11/2023

Coordonnées de l'ingénieur forestier pour obtenir des explications et précisions sur cette prescription :

Téléphone bureau : 819 583 2078

Cellulaire : 819 582 7925

Courriel : francois.martel@servicesforestiers.ca

Je reconnais avoir pris connaissance et comprendre cette prescription et je m'engage à réaliser les travaux qu'elle décrit.

Signature de l'entrepreneur forestier :

Billy Lebel pour Lebel Trucking LTD

Date :

21/11/2023

Je reconnais avoir pris connaissance et comprendre cette prescription et je m'engage à réaliser les travaux qu'elle décrit.

Signature du propriétaire :

Sébastien Lefebvre pour Gestion G.F.S.L Inc.

Dossier :

3405

PRESCRIPTION SYLVICOLE (valable pour 3 ans)

Numéro : 2 590

1-Identification	
Producteur forestier :	No: producteur forestier 43648
Représentant :	Téléphone :
Adresse :	Code postal :
Entrepreneur forestier :	Courriel :
Lebel Trucking LTD 461 5 ^e Avenue Saint-Zacharie Qc G0M 2C0	Représentant : Billy Lebel Téléphone : (418) 221-5469

2-Localisation	
Municipalité : Sainte-Rose-de-Watford	Code d'unité d'évaluation : 1028-30-7115
Lot(s) rénové(s) no : 4 217 060	Peuplements forestiers : 2
Zonage selon la loi sur la protection du territoire agricole (CPTAQ) :	Vert

3-Schéma du secteur diagnostiqué, photo aérienne et carte

Consulter l'annexe 1 de cette prescription.

Unité	hectares	acres	Peuplement :	Densité Hauteur	Âge
Superficie	12	29.7	Sapinière à épinette	A 15-17 m	30-50 ans
Résultat de l'inventaire forestier					
Surface terrière approximative en m ² /ha				% à enlever	
Essence	Initiale		Résiduelle		
Sapin	18.0		12.0	33%	
Épinette noire	8.0		6.0	25%	
Mélèze	1.0		0.5	50%	
Peuplier f-tremble	4.0		1.0	75%	
Totaux	0.0		0.0	0%	
	31.0		19.5	37%	

5-Traitement sylvicole prescrit

Coupe progressive d'ensemencement. Prélèvement entre 30 et 50% du volume dans le but de récupérer les tiges matures et en perdition. Sentier de débardage au 20 m. Par l'ouverture du couvert, nous favoriserons l'installation de la régénération. Le prélèvement dans la bande de 20 mètres en bordure de la route est prescrit avec le même prélèvement pour récupérer tous les sapins de 22 cm et plus au DHP (1,3 m du sol). Le secteur le plus au nord-est dans le milieu humide arboré avec un très mauvais drainage et le prélèvement doit être faible et les travaux en hiver. À noter que dans les bandes de 10 mètres des ruisseaux, le prélèvement maximum est de 30% du volume. Ces superficies sont exclues de cette prescription et ces bandes de protections de chaque côté des ruisseaux et des milieux humides ouverts devront être rubanées avant les travaux. Les ruisseaux et milieux humides ouverts devront être vérifiés sur le terrain au moment du rubanage. Sur l'annexe 1 de cette prescription, ils sont approximatifs. La bande de protection pour les milieux humides ouverts est de 15 m. Cette prescription annule et remplace la prescription signée le 26 octobre 2023.

J'ai rédigé cette prescription après un inventaire sur le terrain. Mon mandat se limite à la réalisation de la prescription sylvicole. Le propriétaire est responsable de la réalisation. Nous croyons que le respect de cette prescription permettra au propriétaire d'améliorer ou de conserver la qualité de son boisé.

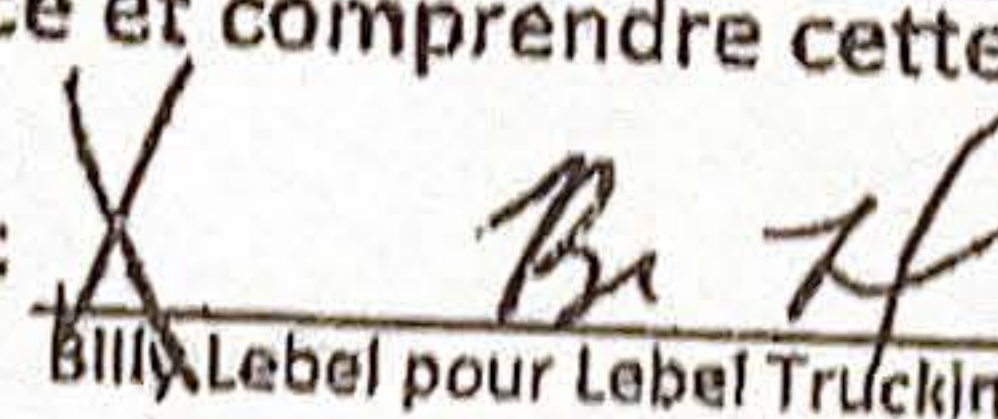
Patrick Jacques, ing.f. 94-001

Coordonnées de l'ingénieur forestier pour obtenir des explications et précisions sur cette prescription :

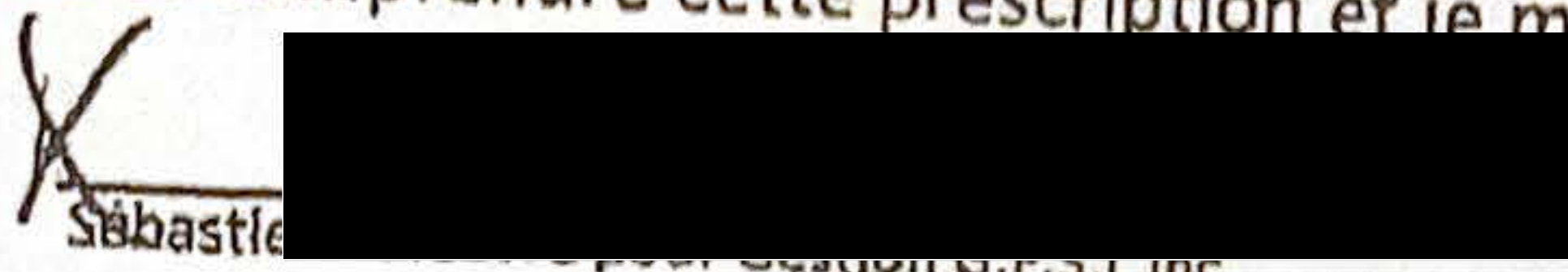
Téléphone bureau : 819 583 2078 Cellulaire : 819 582 7925

Courriel : francols.martel@servicesforestiers.ca

Je reconnais avoir pris connaissance et comprendre cette prescription et je m'engage à réaliser les travaux qu'elle décrit.

Signature de l'entrepreneur forestier :  Date: 21/11/2023

Je reconnais avoir pris connaissance et comprendre cette prescription et je m'engage à réaliser les travaux qu'elle décrit.

Signature du propriétaire :  Date: 21/11/2023

Dossier : 3405

PRESCRIPTION SYLVICOLE (valable pour 3 ans)

Numéro : 2 591

1-Identification	
Producteur forestier :	No: producteur forestier 43648
Représentant :	Téléphone :
Adresse :	Code postal :
Entrepreneur forestier : Lebel Trucking LTD 461 5 lème Avenue Saint-Zacharie Qc G0M 2C0	Courriel : Représentant : Billy Lebel Téléphone : (418) 221-5469

2-Localisation	
Municipalité : Sainte-Rose-de-Watford	Code d'unité d'évaluation : 1028-30-7115
Lot(s) rénové(s) no : 4 217 060	Peuplements forestiers : 3
Zonage selon la loi sur la protection du territoire agricole (CPTAQ) :	Vert

3-Schéma du secteur diagnostiqué, photo aérienne et carte

Consulter l'annexe 1 de cette prescription.

Unité	hectares	acres	Peuplement :	Densité	Hauteur	Âge
Superficie	10.8	26.7	Résineux	A 12-18 m		JIN
Résultat de l'inventaire forestier						
Essence	Surface terrière approximative en m ² /ha			% à enlever		
	Initiale			Résiduelle		
Sapin baumier	9.0			7.0		
Epinette noire	12.0			10.0		
Mélèze	4.0			1.0		
Cèdre	4.0			1.0		
Feuillu intolérant	1.0			1.0		
Totaux	30.0			20.0		
				33%		

5-Traitement sylvicole prescrit

Éclaircie commerciale. Prélèvement entre 30 et 40% du volume dans le but de récupérer les arbres les plus matures. Il y a peu de sapin à récupérer (30 ans). Le mélèze est gros, le cèdre de très faible qualité. Présence d'une bonne régénération. Le drainage est très mauvais (travaux à faire en hiver). Ce peuplement est un milieu humide (marécage boisé et tourbière boisée). À noter que dans les bandes de 10 mètres des ruisseaux, le prélèvement maximum est de 30% du volume. Ces superficies sont exclues de cette prescription et ces bandes de protections de chaque côté des ruisseaux et des milieux humides ouverts devront être rubanées avant les travaux. Les ruisseaux et milieux humides ouverts devront être vérifiés sur le terrain au moment du rubanage. Sur l'annexe 1 de cette prescription, ils sont approximatifs. La bande de protection pour les milieux humides ouverts est de 15 m. Cette prescription annule et remplace la prescription signée le 26 octobre 2023.

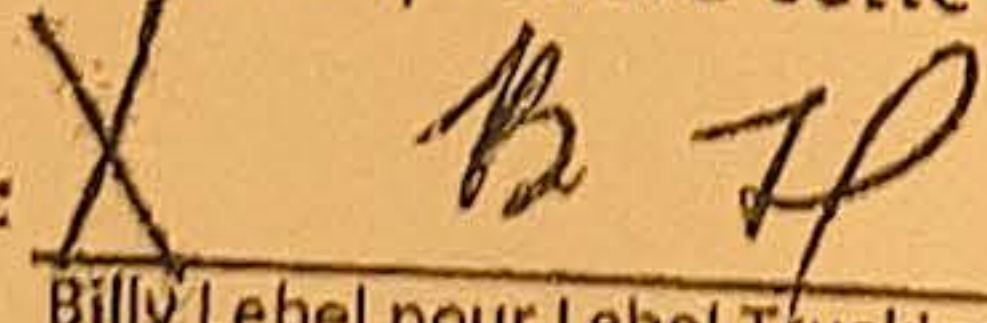
J'ai rédigé cette prescription après un inventaire sur le terrain. Mon mandat se limite à la réalisation de la prescription sylvicole. Le propriétaire est responsable de la réalisation. Nous croyons que le respect de cette prescription permettra au propriétaire d'améliorer ou de conserver la qualité de son boisé.

Patrick Jacques, Ing.f. 94-001

Date: 20/11/2023

Coordonnées de l'Ingénieur forestier pour obtenir des explications et précisions sur cette prescription :
Téléphone bureau : 819 583 2078 Cellulaire : 819 582 7925
Courriel : francois.martel@servicesforestiers.ca

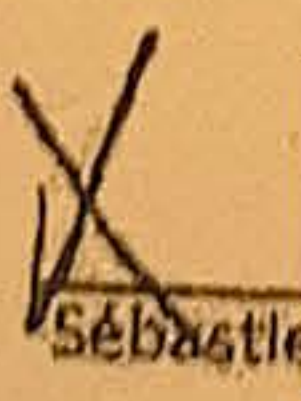
Je reconnais avoir pris connaissance et comprendre cette prescription et je m'engage à réaliser les travaux qu'elle décrit.

Signature de l'entrepreneur forestier : 
Billy Lebel pour Lebel Trucking LTD

Date: 21/11/2023

Je reconnais avoir pris connaissance et comprendre cette prescription et je m'engage à réaliser les travaux qu'elle décrit.

Signature du propriétaire:

 Sébastien

Date: 21/11/2023
Dossier : 3405

Modif. superf. (enlever 0,2 ha)
En voyer à Rosalie Ag. Etchemin le 21/11/2023

PRESCRIPTION SYLVICOLE (valable pour 3 ans)

Numéro : 2592

1-Identification	
Producteur forestier :	No: producteur forestier 43648
Représentant :	
Adresse :	Téléphone :
	Code postal :
	Courriel :
Entrepreneur forestier : Lebel Trucking LTD 461 5 lème Avenue Saint-Zacharie Qc G0M 2C0	Représentant : Billy Lebel Téléphone : (418) 221-5469

2-Localisation	
Municipalité : Sainte-Rose-de-Watford	Code d'unité d'évaluation : 1028-30-7115
Lot(s) rénové(s) no : 4 217 060	Peuplements forestiers : 4
Zonage selon la loi sur la protection du territoire agricole (CPTAQ) :	Vert

3-Schéma du secteur diagnostiqué, photo aérienne et carte

Consulter l'annexe 1 de cette prescription.

Unité	hectares	acres	Peuplement :	Densité Hauteur	Âge
Superficie	12,0	30.1	Cédrière	A 12-20 m	50-70
Résultat de l'inventaire forestier					
Essence	Surface terrière approximative en m ² /ha			% à enlever	
	Initiale			Résiduelle	
Cèdre	36.0			26.0	
Sapin baumier	1.0			0.0	
Mélèze	1.0			0.5	
Épinette noire	5.0			1.0	
Bouleau blanc	0.5			0.5	
Totaux	43.5			28.0	

5-Traitement sylvicole prescrit

Coupe progressive d'ensemencement. Prélèvement entre 30 et 45% du volume incluant les sentiers de débardage. Étant dans une cédrière mature, le sapin et l'épinette sont à récolter en priorité. Compléter le prélèvement avec les plus gros cèdres. Le drainage est très mauvais (à réaliser en hiver). Ce peuplement est un milieu humide cartographié (tourbière bolsée), c'est le facteur qui oblige à cette éclaircie. La régénération est présente faiblement. Dans le coin du lot Nord, il y a un peuplement d'érablière chez le voisin qui oblige à délimiter une bande de protection de 50 m avec un prélèvement maximum de 30% du volume. Cette superficie est exclue de cette prescription et devra être rubanée avant les travaux. Les ruisseaux et milieux humides ouverts devront être vérifiés sur le terrain au moment du rubanage. Sur l'annexe 1 de cette prescription, ils sont approximatifs. La bande de protection pour les milieux humides ouverts est de 15 m. Cette prescription annule et remplace la prescription signée le 26 octobre 2023.

J'ai rédigé cette prescription après un inventaire sur le terrain. Mon mandat se limite à la réalisation de la prescription sylvicole. Le propriétaire est responsable de la réalisation. Nous croyons que le respect de cette prescription permettra au propriétaire d'améliorer ou de conserver la qualité de son boisé.

Patrick Jacques, Ing.f. 94-001

Date: 20/11/2023

Coordonnées de l'ingénieur forestier pour obtenir des explications et précisions sur cette prescription :

Téléphone bureau : 819 583 2078

Cellulaire : 819 582 7925

Courriel : francois.martel@servicesforestiers.ca

Je reconnais avoir pris connaissance et comprendre cette prescription et je m'engage à réaliser les travaux qu'elle décrit.

Signature de l'entrepreneur forestier : 
Billy Lebel pour Lebel Trucking LTD

Date: 21/11/2023

Je reconnais avoir pris connaissance et comprendre cette prescription et je m'engage à réaliser les travaux qu'elle décrit.

Signature du propriétaire: 
Sébastien

Date: 21/11/2023

Dossier : 3405

Annexe 1 des prescriptions sylvicoles 2589, 2590, 2591, et 2592

Municipalité: Sainte-Rose_de_Watford
Lot: 4 271 060



Zone tampon
50 m érablière
en production

Légende

- Era_a_proteger_Tampon50m
- Bande boisée_milieux_humide_ouvert_15m
- Ruisseau
- Milieux_humide_ouvert
- Chemin_prive
- Route

Travaux

-
-
- Prescr_2589_CRT
- Prescr_2590_CPE
- Prescr_2591_EC
- Prescr_2592_CPE

route 204

chemin du rang 6

1 cm = 95 m

Date: 2023-11-20

Services
Forestiers
François Martel
ingénieurs forestiers